



PUBLIC
CONCERNE/PRE REQUIS :
Administratifs

DUREE :
14 heures soit 2 jours

DATES et LIEUX :
Nous consulter à Besançon

COUT :
600€ HT par stagiaire
(Ouverture à 5 stagiaires minimum)

Débouchés, poursuite d'études et passerelles :
Non

VALIDATION :
Attestation de formation

MODALITES PEDAGOGIQUES :
Questions-réponses, questionnaire, étude de cas pratiques, quizz

Taux de satisfaction stagiaire 2024 : 100% de satisfaction
Nombre de stagiaires formés :
9

PASSATION DES MARCHES PUBLICS : GESTION ADMINISTRATIVE

Objectif général :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Sécuriser les démarches de l'entreprise dans la passation et la gestion des marchés publics.

Contenu de la formation

La segmentation des intervenants du secteur public

- Pouvoir adjudicateur/Entité adjudicatrice
- Ordonnance du 23 juillet 2015 et décret du 25 mars 2016 : définition d'un marché public

Les seuils définissant les procédures de passation des marchés publics

- 40 000€ HT pour les marchés sans publicité et sans mise en concurrence
- La publicité préalable, avis de pré-information, périodique indicatif et invitation à confirmer l'intérêt
- Les procédures formalisées : appels d'offres, avec négociation, dialogue compétitif
- Les procédures adaptées ou MAPA
- Les procédures négociées sans mise en concurrence
- Accords-cadres-bons de commandes
- La commission d'appel d'offres

Les documents du marché

- CCAP, le CCAG travaux 2021 et les autres documents du marché
- Les interdictions de soumissionner obligatoires et facultatives
- Les documents à fournir au stade de la candidature et de l'offre
- Modifications quant à la date de signature de l'acte d'engagement
- Cas des marchés allotis
- Cas des groupements et de la sous-traitance

Les imprimés de l'administration

- DC1, DC2, DC4,
- NOTI 1
- ATTRI 1



PASSATION DES MARCHES PUBLICS : GESTION ADMINISTRATIVE (Suite)

La dématérialisation des procédures

- Le Document unique de marché européen (DUME) : simplification des procédures administratives
- Le profil d'acheteur et ses fonctionnalités
- Les obligations d'information des candidats et de réponse dématérialisée ; les exceptions
- Certificat et signature électronique
- Modalités de signature électronique en cas de groupement, de sous-traitance

L'exécution du contrat

- La notification du marché, L'ordre de service de démarrage, la période de préparation, le calendrier d'exécution
- Les ordres de services, délais de réserves-refus
- Délais et pénalités

Les clauses financières et le paiement des prestations

- Prix forfaitaire-prix unitaires
- Actualisation, révision
- Avance dans les marchés publics
- Retenue de garantie
- Caution bancaire ou garantie à première demande
- Les demandes de paiement, délais, intérêts moratoires

Réception et garanties

- Obtenir la réception de ses ouvrages-les conséquences
- Réception partielle
- Les garanties et les assurances obligatoires dans certains cas
- Le solde du marché

Accessibilité aux personnes handicapées :

L'Ecole des TP adapte les conditions d'accueil à ses formations et d'accès de ses locaux pour les publics en situation de handicap. Pour échanger sur les adaptations possibles, contactez notre référent handicap.